

## Méditation pour ce mardi 02 juin 2020

Textes : 2P3, 12-15a.17-18 ;

P89 ;

Mc12, 13-17

L'évangile que nous méditons aujourd'hui contient cette phrase célèbre : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu, ce qui est à Dieu ». Elle est passée dans le langage courant au-delà du cercle des chrétiens.

Le contexte est annoncé : les pharisiens et les hérوديens voulaient prendre Jésus au piège en le faisant parler. Pour mieux l'entraîner dans le piège, ils commencent par lui faire un compliment comme quoi il est Maître, toujours vrai, ne se laissant influencer par personne, ne faisant pas de différence entre les hommes et enseignant le vrai chemin de Dieu.

Sans le savoir, peut-être, les éloges qu'ils lui font sont les attributs de Dieu lui-même. Au Dt10, 17-18, il est dit que Dieu ne fait point acception des personnes et qu'il ne reçoit point de présent. Il fait droit à l'orphelin, il aime l'étranger et lui donne de la nourriture et des vêtements.

Quelque part, on a l'impression qu'ils ont compris, mais leur piège a été préparé d'avance. « Est-il permis de payer l'impôt à César ? ».

Cette question nous amène à revisiter l'origine de l'impôt qui remonte très loin dans l'histoire. En peu de mots, Wikipédia nous dit qu'au départ, l'impôt serait une contribution périodique qui était versée à la classe des guerriers qui défendaient les paysans et les artisans contre des pillages. Aujourd'hui (encore en quelques mots), c'est le prélèvement destiné aux budgets publics pour l'intérêt général.

Alors, dans la mesure où cet impôt est géré correctement, où est le problème ? N'est-ce pas pour cela que Jésus dit à cette délégation, rendez à César ce qui est à César pour que l'intérêt général soit assuré ? Lui-même a par ailleurs payé l'impôt. Un jour, il demande à Pierre d'aller à la pêche et de prendre le premier poisson qui va mordre, lui ouvrir la bouche et en retirer une pièce pour payer son impôt et le sien (Mt17, 27).

Vis-à-vis de la collectivité, il y a des règles à respecter pour que le vivre ensemble soit harmonieux. Vis-à-vis de Dieu, il y a aussi des règles à suivre pour que le royaume de Dieu grandisse.

Le chrétien a donc deux devoirs : l'un politique, l'autre, religieux. Si l'un et l'autre sont accomplis, il n'y a pas de doute que la vie en société et la vie spirituelle seront harmonieuses. Pour saint Paul, quand le devoir religieux est accompli, même le devoir politique l'est également. C'est ainsi qu'il écrit aux chrétiens de Rome : « Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie par l'Esprit-Saint. Celui qui sert le Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes ». Dans la première lecture, Saint Pierre le dit autrement : faire tout pour être nets et irréprochables, dans la paix, en attendant la venue du Christ.

Nous voici donc éclairés sur notre agir politique et notre agir religieux. Nous sommes citoyens du monde et à ce titre nous devons essayer d'être de bons citoyens. Nous sommes aussi dans l'attente d'un autre royaume et là également, nous savons comment préparer cet avènement.

Demandons la grâce nécessaire au Seigneur pour rester attentif aux situations concrètes afin de discerner l'agir digne d'un chrétien et citoyen. Amen.

Abbé Emile Mbazumutima  
Vicaire à la paroisse saint Nicolas de la Hulpe

